

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'HENNEBONT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 11 décembre 2024, s'est réuni le 17 décembre 2024 à 18h15 à l'EHPAD Stêr Glas sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 15

- Madame Michèle DOLLÉ, Présidente du CCAS,
- Madame Nadia SOUFFOY, Vice-présidente du CCAS,
- Madame Marie-Françoise CEREZ, Conseillère municipale,
- Madame Anne-Laure LE DOUSSAL, Conseillère municipale,
- Monsieur Jacques KERZERHO, Conseiller Municipal,
- Monsieur Joël TRÉCANT, Conseiller Municipal,
- Madame Sylvie SCOTÉ-LE CALVÉ, Conseillère municipale,
- Monsieur Pierre-Yves LE BOUDEC, Conseiller municipal,
- Madame Michèle LE BAIL, Conseillère Municipale,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC,
- Madame Céline COLLARD, Membre de l'UDAF,
- Monsieur Pedro ORTEGA, Membre de la CFDT Retraités,
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée,
- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée,
- Madame Bernadette PORTAIS, Personne qualifiée,

ABSENTS EXCUSÉS : 2

- Madame Anne-Marie LANCELOT, Membre de la FNATH,
- Monsieur Jean-Louis TORRES, personne qualifiée, pouvoir donné à Madame Michèle DOLLÉ.

AUTRES PERSONNES PRESENTES :

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarités,
- Madame Sophie PETIT, Directrice de l'EHPAD Stêr Glas,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à Domicile.

N°DS20241209

ACTION SOCIALE : CONVENTION 2025 DISTRIBUTION DE PANIERS DECOUVERTES AVEC OPTIM-ISM

Pour rappel, depuis 2022 le CCAS signe une convention annuelle de partenariat avec OPTIM-ISM pour proposer des paniers de légumes biologiques aux personnes accompagnées par le CCAS et aux agents du Chantier d'insertion.

L'association OPTIM-ISM adhère au Réseau Cocagne qui a créé en 2010 un programme d'accessibilité alimentaire « 100 000 Paniers Solidaires ». OPTIM-ISM a fait le choix de renommer cette opération au niveau local « Paniers Découvertes ».

Le soutien financier du Réseau Cocagne bénéficie également du partenariat de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) et de la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL).

Les principes de ce programme sont les suivants :

- Une mixité sociale des adhérents-consommateurs
- Une unicité de l'offre
- Un accompagnement alimentaire
- Une participation du bénéficiaire adhérent
- L'implication des adhérents-consommateurs et des collectivités locales.

Ce dispositif vise à améliorer l'accès à une offre de légumes biologiques distribués sous forme de paniers hebdomadaires à des publics à faibles revenus.

Les principes de la convention de partenariat sont les suivants :

- Conditions d'éligibilité du bénéficiaire : toute personne accompagnée par le CCAS avec un reste à vivre mensuel (RAV) de moins de 230 € (mais si RAV supérieur, le CCAS garde le libre choix de proposer les paniers en fonction de la situation du foyer) – les salariés du Chantier d'insertion,
- Cotisation d'adhésion à OPTIM'ISM par le bénéficiaire de 3 €,
- OPTIM'ISM dispose de lieux de dépôt sur Hennebont pour livrer les paniers,
- Abonnement par le bénéficiaire sur une durée de 6 mois avec 20 personnes bénéficiaires maximum sur une année en plus des salariés du Chantier d'insertion (10 personnes).

Concernant le prix des paniers, ce dernier n'a pas évolué depuis 2014.

En raison de l'inflation, la quantité de légumes dans les paniers a dû être réduite depuis plus d'une année. Afin de remédier à cela, l'association OPTIM-ISM a décidé d'augmenter le prix des paniers à compter de Janvier 2025.

Pour le CCAS, en fonction de l'abonnement, la hausse est entre 0,5 et 1 € par panier.

Pour le bénéficiaire, la hausse est de 0,50 € par panier quel que soit l'abonnement.

-Prix du Panier Découverte en 2025 :

	Panier à 9€ (Individuel)	Panier à 12€ (Duo)	Panier à 18€ (Famille)
Optim'ism	3,5	5	6,5
CCAS	3	3,5	6
Bénéficiaire	2,5	3,5	5,5

Le nombre de bénéficiaires du CCAS qui s'abonnent à ce dispositif oscille entre 13 en 2022 et moins d'une dizaine en 2024. En 2023, 262 paniers découverte ont été remis au titre de cette convention pour un montant de 894 € à la charge du CCAS. Sur les 3 premiers trimestres de 2024, 124 paniers découverte ont été remis pour un montant de 434,75 € versés par le CCAS.

Le coût à la charge du CCAS avec la hausse des prix et une activité proche ou équivalente à 2023 (plus élevée que 2024) nécessite un budget maximum de 1200 € contre 1000 € précédemment.

Vu le projet de nouvelle convention pour la distribution de paniers de légumes Bio intégrant une hausse des prix par paniers pour l'année 2025,

Vu le rapport présenté,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

→ D'AUTORISER la Présidente du CCAS à signer la nouvelle Convention avec OPTIM'ISM pour la distribution de paniers de légumes bio dans le cadre de l'opération Paniers Découvertes pour l'année 2025,

→ DE DIRE QUE la dépense sera inscrite au Budget principal 2025 du CCAS.

Pièce jointe :

Annexe 5 : Projet de convention de partenariat avec OPTIM'ISM

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente du C. C. A. S.,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télé-recours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr